

Les enseignants réclament une hausse modérée de leur salaire

■ Pour l'OCDE, un salaire plus élevé ne créerait cependant pas plus de vocations. D'autres facteurs sont plus déterminants.

Ils sont tous venus. Et comme tous les deux ans, ils se sont tous assis autour d'une même table. Mercredi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les syndicats et les pouvoirs organisateurs (PO) ont officiellement ouvert les négociations sectorielles de l'enseignement pour la période 2019-2020, tant pour l'enseignement obligatoire que supérieur.

Comme de coutume également, les syndicats des enseignants ont déposé un cahier de revendications en front commun. Ils réclament notamment une revalorisation salariale pour les professeurs. "À part l'indexation, les enseignants n'ont absolument rien eu comme revalorisation", a fait valoir Joseph Thonon, président de la CGSP-Enseignement. À côté de cela, les organisations syndicales demandent aussi, entre autres choses, le maintien des dispositifs de fin de carrière pour contrer les effets de la réforme fédérale des pensions sur la durée des carrières.

Partie prenante au débat, les pouvoirs organisateurs ont aussi avancé une série de demandes au profit des directeurs d'écoles notamment.

Face à cette liste, le ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS), a directement fait savoir que la marge budgétaire serait étroite pour rencontrer ces attentes. "Le cadre du budget fixé pour l'année 2019 ne pourra être dépassé, a-t-il dit sans détour. Il n'y aura pas d'enveloppe additionnelle."

Le Tournaisien a rappelé dans la foulée les investissements croissants déjà mis en œuvre et programmés par son gouvernement pour donner forme au Pacte pour un enseignement d'excellence. Après 37 millions d'euros supplémentaires en 2017 et 80 en 2018, un effort de 165 millions d'euros est ainsi prévu pour cette année 2019, a-t-il rappelé.

Le Tournaisien a rappelé dans la foulée les investissements croissants déjà mis en œuvre et programmés par son gouvernement pour donner forme au Pacte pour un enseignement d'excellence. Après 37 millions d'euros supplémentaires en 2017 et 80 en 2018, un effort de 165 millions d'euros est ainsi prévu pour cette année 2019, a-t-il rappelé.

Un salaire plus faible

Conscients de ces difficultés les syndicats disent avoir voulu être "raisonnables". "Alors que nos confrères flamands et germanophones ont bénéficié d'une revalorisation salariale de 1,1 %, nous ne demandons pas une telle augmentation, confirme Eugène Ernst, le président de la CSC Enseignement. Nous souhaitons simplement que la part fixe de la prime de fin d'année soit alignée sur celle de la fonction publique."

Si l'on se penche sur la complexité des barèmes salariaux des enseignants (qui sont particulièrement nombreux en Belgique francophone), on découvre en effet que ces primes de fin d'année sont les plus faibles de la fonction publique.

On découvre aussi qu'un enseignant en maternel

ou en primaire démarre sa carrière avec 1 635 euros net s'il est à temps plein, seul et sans enfant à charge. Il peut atteindre les 2 400 euros en fin de carrière en étant en couple et avec deux enfants. Dans le secondaire supérieur, ces salaires partent de 1 884 euros net, et montent jusqu'à 2 905.

C'est cependant à la suite de la future réforme de la formation initiale des enseignants qui allongera d'une année la durée de la formation que les syndicats exigeront de nouveaux barèmes et une revalorisation salariale plus substantielle.

Ce qui permettra sans doute aux profs francophones de rejoindre leurs confrères flamands qui gagnent environ 3 % de plus (sauf dans le secondaire supérieur). De plus, selon un rapport de l'OCDE daté de juin, à diplôme équivalent, leur salaire équivaut à 90 % du revenu d'un autre actif francophone.

Permettra-t-elle par contre d'attirer davantage d'enseignants et de lutter contre la pénurie? C'est l'avis des syndicats. L'OCDE se montrait quant à elle plus partagée. Plus que sur le salaire, les comparaisons internationales montrent que c'est l'amélioration des conditions de travail et de l'image du métier dans la société qui se montrerait la plus efficace pour attirer davantage d'enseignants. Des conditions de travail qui seront d'ailleurs aussi au menu des négociations sectorielles.

BdO

3%

Différence de salaire

L'écart salarial entre les enseignants francophones et les enseignants flamands est en moyenne de 3% à l'avantage de ces derniers.